

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-8-8-4

Séance du vendredi 29 mai 2009

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS: EXPERIMENTATION DU MANUEL NUMERIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-4-8-3 du Conseil Général du 10 octobre 2008 relative au fonctionnement des collèges publics en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° 2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * Prend acte du désistement du collègue Jean Macé, et conformément au choix du Rectorat,
- * décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 29 200 € au collègue Lucien Herr, à ALTKIRCH, et de 29 600 € au collègue Georges Forlen, de SAINT-LOUIS, pour l'expérimentation du manuel numérique conformément aux indications du rapport,
- * précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 65, nature 65511, fonction 221, opération 2009-E653-397-1 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions